AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0488
FR0000030827-FS0141

20 février 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IGE+XAO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 février 2017, la société par actions simplifiée Amiral Gestion[1] (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 février 2017, le seuil de 5% des droits de vote de la société IGE+XAO et détenir, pour le compte desdits fonds, 91 639 actions IGE+XAO représentant autant de droits de vote, soit 6,42% du capital et 4,98% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions IGE+XAO sur le marché.

———

[1] Contrôlée par M. François Badelon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 427 800 actions représentant 1 839 051 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.